

**PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
TENUE CE 14<sup>e</sup> JOUR DE FÉVRIER 2023 À 19H30**

Étaient présents : Monsieur François Berthiaume, maire  
Monsieur John Bradley, conseiller  
Madame Annie Houle, conseillère  
Monsieur Réal Déry, conseiller  
Madame Marie-Claude Racine, conseillère  
Monsieur Maurice Rolland, conseiller

Était absent : Monsieur Alain Lavallée, conseiller

Madame Sylvie Burelle, directrice générale assistait également à la séance.

**R-12-2023 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Maurice Rolland, appuyé par monsieur John Bradley et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

**R-13-2023 Adoption du procès-verbal du 10 janvier 2023**

Les membres du conseil ayant pris connaissance du rapport du procès-verbal de la séance régulière tenue ce 10 janvier 2023 ;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu que le procès-verbal du 10 janvier 2023 soit accepté tel que déposé.

**R-14-2023 Comptes de la période**

Lecture est faite de la liste des comptes de la période;

En conséquence, il est proposé par monsieur Maurice Rolland, appuyé par monsieur John Bradley et unanimement résolu que cette liste des comptes, d'une somme de 301 446.49\$ soit acceptée tel que déposée.

**R-15-2023 Rapport du C.C.U. du 1<sup>er</sup> février 2023**

Le conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 1<sup>er</sup> jour de février 2023;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu que le conseil accepte le compte-rendu.

**R-16-2023 Rapport des permis pour l'année 2022**

Le directeur des services techniques dépose son rapport relativement aux permis émis durant l'année 2022 ;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Claude Racine, appuyé par madame Annie Houle et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport.

**R-17-2023 Rapport d'activité - Directeur du S.S.I. pour l'année 2022**

Le directeur du service de sécurité incendie, monsieur Jean-François Rousseau dépose son rapport d'activité pour l'année 2022 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Maurice Rolland, appuyé par monsieur John Bradley et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport.

### **R-18-2023 P.I.I.A. – Normand Lapierre**

Attendu la demande de permis de monsieur Normand Lapierre relativement à l'agrandissement d'une résidence unifamiliale sur le lot 5 311 819 du cadastre du Québec, sise au 185 rue Tanguay ;

Attendu que cette demande est associée à l'analyse de conformité des critères de P.I.I.A. ;

Attendu que la demande est conforme à la réglementation ;

Attendu que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la demande et recommande son acceptation ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par madame Marie-Claude Racine et unanimement résolu que le P.I.I.A. soit accepté tel que déposé.

### **R-19-2023 Demande de dérogation mineure – Robert Sabourin**

Attendu la demande de dérogation mineure de monsieur Robert Sabourin concernant la reconnaissance d'une résidence construite en 1986 au 2100 rue Richelieu et dont la marge de recul avant est de 6.38 mètres au lieu de 7.5 mètres ;

Attendu l'ancien certificat de localisation de monsieur Alain Desjardins, arpenteur-géomètre mentionnant que la propriété était conforme à la réglementation ;

Attendu que l'acceptation de la demande ne cause aucun préjudice au voisinage ;

Attendu que cette demande est conforme au plan d'urbanisme ;

Attendu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par madame Annie Houle et unanimement résolu que la dérogation mineure soit acceptée.

### **A-1-2023 Avis de motion Présentation du projet de règlement sur le droit de préemption**

Monsieur Maurice Rolland, conseiller, donne avis de motion avec dispense de lecture à l'effet qu'à une séance subséquente, il y aura le dépôt pour adoption d'un règlement sur le droit de préemption.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

### **A-2-2023 Avis de motion Présentation du projet de règlement relatif à la démolition d'immeubles**

Monsieur Réal Déry, conseiller, donne avis de motion avec dispense de lecture à l'effet qu'à une séance subséquente, il y aura le dépôt pour adoption d'un règlement relatif à la démolition d'immeubles.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

### **R-20-2023 Autorisation – Constitution du comité de démolition Nomination des membres et d'un substitut**

Attendu le règlement numéro #2-2023 relatif à la démolition d'immeubles;  
Attendu qu'il y a lieu de créer un comité de démolition en vertu de ce règlement;

Attendu qu'en vertu de ce règlement, ce comité doit être composé de trois membres du conseil municipal et d'un substitut;

Attendu qu'il y a lieu de désigner le président de ce comité;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu :

- Que le conseil municipal constitue le comité de démolition;
- Que monsieur François Berthiaume, maire, ainsi que messieurs les conseillers John Bradley et Réal Déry, soient et sont nommés à titre de membres du comité de démolition ayant droit de vote;
- Que madame Marie-Claude Racine, conseillère, soit et est nommé à titre de membre substitut du comité de démolition;
- Que le conseil municipal désigne monsieur François Berthiaume, maire, à titre de président lors des séances du comité de démolition;
- Que le conseil municipal désigne monsieur Yvon Tardy, directeur des services techniques et de l'urbanisme, à titre de secrétaire du comité et membre sans droit de vote;
- Que ces nominations soient d'une durée de 3 ans, et effective à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023, le tout conformément au règlement numéro #2-2023 relatif à la démolition d'immeubles.

#### **R-21-2023 Autorisation de stationner une remorque radar sur le territoire**

Attendu que pour donner suite à plusieurs plaintes afin de réduire la vitesse sur les routes principales de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu ;

Attendu que la Sûreté du Québec nous offre la possibilité de stationner une remorque Radar sur notre territoire à des endroits stratégiques ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par madame Annie Houle et unanimement résolu d'autoriser la Sûreté du Québec de stationner une remorque radar sur notre territoire aux endroits stratégiques.

#### **R-22-2023 Services des cadets de la SQ pour l'été 2023**

Attendu que la Sûreté du Québec nous offre la possibilité de reconduire les services de cadets sur le territoire de la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu pour l'été 2023 ;

Attendu que le conseil juge important d'offrir ce service supplémentaire à la population;

Attendu que les cadets seraient mis à contribution notamment pour les événements sur le territoire ou pour rencontrer des groupes de personnes ciblées (personnes âgées, étudiants, etc.) ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur John Bradley et unanimement résolu de répartir les services de 2 cadets sur notre territoire au coût de 2 500\$ pour l'été 2023.

#### **R-23-2023 Décompte #5 – Travaux Vestibule d'entrée avec ascenseur**

Attendu le rapport déposé par Daniel Cournoyer, architecte, relativement aux travaux réalisés jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2023, par Rénovations Alexandre Léveillé Inc.;

Attendu que pour donner suite à la vérification du décompte pour les travaux réalisés, monsieur Daniel Cournoyer, architecte recommande le paiement de 108 887.93\$ toutes taxes incluses ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Maurice Rolland, appuyé par madame Marie-Claude Racine et unanimement résolu que le conseil accepte le décompte #5, et autorise la directrice générale à effectuer le paiement, comme recommandé.

## **R-24-2023 Mandat d'ingénierie – A.I.B.R.**

Considérant que la Régie de l'A.I.B.R. offre aux municipalités membres la réalisation de mandats d'ingénierie;

Considérant que la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu doit procéder à des travaux de remplacement d'aqueduc sur les rues Bellevue, Boisselle, de l'Islet et Préfontaine;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par madame Marie-Claude Racine et unanimement résolu que le conseil mandate la Régie de l'A.I.B.R. à effectuer les plans et devis, ainsi que la surveillance des travaux.

## **R-25-2023 Plan directeur régional de mobilité active de la MRCVR Volet – Affiches d'identification : Appui et autorisation**

Attendu que le Schéma d'aménagement et de développement (SAD) révisé de la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) contient des objectifs en matière de développement du réseau cyclable ;

Attendu que la MRCVR, en concertation avec les municipalités de son territoire et les organismes du milieu, a effectué les démarches pour l'élaboration d'un Plan directeur régional de mobilité active (PDRMA) orienté vers l'identification de tracés intermunicipaux de la mise en œuvre de projets structurants ;

Attendu que le PDRMA prévoit dans son volet 1, des boucles cyclables sur route partagée traversant les municipalités du territoire de la MRCVR, à savoir un réseau cyclable régional ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu a été consultée concernant l'emplacement du réseau cyclable de la MRCVR sur son territoire et s'en déclare satisfaite ;

Attendu que des affiches d'identification de ces circuits cyclables doivent être installées dans les municipalités visées, lesquelles sont destinées au public ;

Attendu que les installations publiques des municipalités, tel que les installations sanitaires, abreuvoirs, les parcs avec aires de restaurations et aires de réparation pour vélo seront mis à la disposition des utilisateur(trice)s du réseau cyclable régional ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu est visée par ce réseau cyclable régional et appuie l'élaboration de celui-ci par la MRCVR ;

Attendu qu'il y a lieu, pour la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu et la MRCVR de convenir, par écrit, des modalités entourant l'autorisation, l'installation et la gestion de ces affiches ;

Attendu que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'Entente intermunicipale relative au réseau cyclable à intervenir et s'en déclarent satisfaits

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Claude Racine, appuyé par madame Annie Houle et unanimement résolu :

- QUE la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu appuie la MRC de La Vallée-du-Richelieu dans le cadre de l'élaboration de son Plan directeur régional de mobilité active, notamment quant à son volet 1 applicable aux circuits cyclables régionaux qui y sont identifiés.
- QUE la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu consent à ce que des affiches d'identification du réseau cyclable régional soient installées sur son territoire.
- QUE la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu s'engage à respecter les conditions, modalités et termes prévus à l'Entente intermunicipale – Réseau cyclable à intervenir.

- QUE François Berthiaume, maire et Sylvie Burelle, directrice générale, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, l'Entente intermunicipale – Réseau cyclable, et tout document utile et nécessaire à cette fin.

### **R-26-2023 Programme d'aide financière Formation des pompiers à temps partiel**

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019 ;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

Attendu que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

Attendu que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu prévoit la formation de quatre (4) pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

Attendu que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu prévoit la formation pour huit (8) pompiers pour le programme de désincarcération au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

Attendu que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu prévoit la formation pour huit (8) pompiers pour le programme de sauvetage RIT3 au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de la Vallée du Richelieu en conformité avec l'article 6 du Programme ;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Claude Racine, appuyé par madame Annie Houle et unanimement résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de la Vallée-du-Richelieu.

### **R-27-2023 Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales - Autorisation d'enchérir**

Attendu que la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu par sa résolution adoptée lors de la séance du 14 février 2023, devra transmettre au bureau de la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales afin que ces immeubles soient vendus en

conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1);

Attendu que la vente pour défaut de paiement de taxes aura lieu au bureau de la MRCVR le 8 juin 2023, à 10 h 00;

Attendu qu'en vertu de l'article 1038 du *Code municipal du Québec*, lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité locale sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise d'une personne désignée par le conseil;

En conséquence, il est proposé par monsieur Maurice Rolland, appuyé par madame Annie Houle et unanimement résolu d'autoriser madame Sylvie Burelle, directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, monsieur Yvon Tardy, directeur des services techniques à enchérir, lors de la vente pour défaut de paiement de taxes du 8 juin 2023, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu jusqu'à un montant maximal équivalent au montant des taxes, en capital, intérêts, pénalité et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, et à acquérir, au nom de la Municipalité, tout immeuble de son territoire mis en vente.

### **R-28-2023 Programme vitalité rurale Aménagement d'un quai multifonctionnel**

Attendu que la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu désire présenter un projet structurant d'aménagement d'un nouveau quai multifonctionnel dans le cadre du fonds de vitalité rurale offert par la MRC de La Vallée-du-Richelieu ;

Attendu que le conseil autorise madame Patricia St-Laurent, directrice des loisirs à signer toute demande de subvention pour le projet d'aménagement d'un quai multifonctionnel;

Attendu que la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu désire construire un nouveau quai multifonctionnel afin de permettre un accès au Richelieu plus accueillant, convivial et sécuritaire, tant pour les usagers de bateau motorisé que pour les amateurs de plein air qui pourront profiter également d'embarcation non motorisée ;

En conséquence, il est proposé par monsieur John Bradley, appuyé par madame Marie-Claude Racine et unanimement résolu que le conseil souhaite déposer le projet « Aménagement d'un nouveau quai multifonctionnel » dans le cadre du fonds de vitalité rurale offert par la MRC de La Vallée-du-Richelieu.

### **R-29-2023 Levée de la séance**

Il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu que la séance soit levée.



François Berthiaume  
Maire



Sylvie Burelle  
Greffière-trésorière et directrice générale

### **Certificat de disponibilité**

Je soussignée, certifie que la municipalité a les fonds nécessaires pour rencontrer les dépenses faites ou engagées par la résolution R-14-2023, R-20-2023, R-22-2023, R-23-2023, R-24-2023, R-25-2023, R-26-2023, R-27-2023 et R-28-2023.

Donné à Saint-Marc-sur-Richelieu, ce 15<sup>e</sup> jour de février 2023.



Sylvie Burelle  
Greffière-trésorière et directrice générale